

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le jeudi 17 février 2022 à 20h00, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

| | | | |
|-----------------------------------|------------------|------------|-------------------|
| La mairesse | Andrée Dubé | | |
| Les conseillers et conseillères : | | | |
| Siège no 1 | Claudia Beaulieu | Siège no 4 | Richard B. Dubé |
| Siège no 2 | Carole Desbiens | Siège no 5 | Nicholas Dubé |
| Siège no 3 | Stéphanie Caron | Siège no 6 | Jocelyn Pelletier |

Les membres présents forment quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Michael Marmen, directeur général est aussi présent.

En raison des mesures liées à la pandémie et conformément aux recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la séance est tenue à huis clos et par téléconférence. La population fut invitée à soumettre leurs questions par écrit à l'avance à l'administration municipale. La séance est diffusée en direct sur Facebook.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

22-02042 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Stéphanie Caron, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour tel quel. Une période de questions est prévue à la fin mais les questions ne pourront que porter sur les points à l'ordre du jour. Le projet d'ordre du jour a été affiché sur la page Facebook et le site web de la Municipalité.

Conformément à l'article 153 du Code Municipale du Québec, puisque tous les membres du conseil sont présents et y consentent, les points de résolutions suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour : 22-02050, 22-02051 et 22-02052.

22-02043 Explication de Madame la Mairesse au sujet de la séance extraordinaire en cours et les points à l'ordre du jour

Madame la Mairesse prend quelques instants afin d'expliquer les raisons qui ont motivé la nécessité de tenir une séance extraordinaire pour les points à l'ordre du jour.

22-02044 Adoption d'une soumission pour le Projet de modification de l'aménagement des bureaux municipaux

Considérant que la municipalité à des plans pour la mise en place d'un RSG dans ses bureaux municipaux ;

Considérant que pour compléter le projet, la municipalité doit faire les travaux nécessaires pour la transformation des bureaux actuels afin d'accueillir un RSG dans l'édifice municipal ;

Considérant que les bureaux actuels doivent être relocalisés dans la section de la salle de conférence ;

Considérant qu'une nouvelle salle de conférence doit être aménagée pour répondre au besoin (espace adéquate, lieu discret et privé pour conversation) et qu'un bureau supplémentaire doit être construit pour accommoder la mairie et lui permettre d'être en mesure d'effectuer du travail et faire le suivi des dossiers ;

Considérant que les soumissions suivantes furent retenues pour les différents travaux nécessaires :

- Les Entreprises 3 Roy Inc., total de 6 460,00\$ plus taxes ;

- L'expert du couvre-plancher/Serge Gagnon, total de 1 211,22\$ plus taxes ;
- Peinture Francis Ouellet, total de 1 775,00\$ plus taxes ;
- M2 TELECOM, total de 1 305,00\$ plus taxes.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement que le conseil accepte les soumissions énumérées plus haut pour un montant total de 10 751,22\$ plus taxes pour la partie des travaux identifiés comme Partie 1 Projet d'amélioration des bureaux. Le montant sera pris à partir du poste budgétaire numéro 02-729-00-993. Entendu que le directeur général, Michael Marmen, entreprend des démarches afin d'obtenir des subventions pour financer une grande part des réalisations du projet.

22-02045 Adoption d'une soumission pour le Projet de l'aménagement d'un RSG dans l'édifice municipal

Considérant que le conseil a jugé pertinente la mise en place d'un service de garde en milieu familial (RSG) dans les locaux municipaux et que cela nécessite l'aménagement des bureaux ;

Considérant que le conseil a fait une analyse du projet de garderie et que les données statistiques et les réalités du terrain démontrent clairement un besoin important voir urgent dans la communauté pour l'obtention de places additionnelles en garderie ;

Considérant qu'en 2021, le conseil antérieur avait mis en place 2 bourses d'une valeur de 1 000\$ chacune afin d'encourager l'ouverture de 2 nouveaux RSG dans la communauté et que malheureusement ces incitatifs n'ont pas porté fruit jusqu'à présent ;

Considérant qu'un projet pilote soutenu par le gouvernement provincial permet à certaines municipalités ciblées d'offrir un espace à des personnes intéressées afin d'y exploiter un RSG ;

Considérant que la municipalité souhaite répondre à la problématique du manque de place en garderie ;

Considérant que pour ce faire, la municipalité doit aménager des locaux pour accueillir un tel service ;

Considérant qu'après analyse de différentes options, la municipalité a choisi celle d'aménager un RSG dans la partie administrative des bureaux municipaux (section dans laquelle on retrouve la réception, le service postal, et le bureau du directeur général) et de regrouper tous les services municipaux dans un même local, soit celui où se situe présentement la salle de conférence ;

Considérant qu'il y a un nombre restreint de projets pilotes accordés et que par conséquent il est important de mettre rapidement le projet en place pour obtenir les accréditations requises et accueillir une personne pour exploiter à son compte le RSG.

Attendu que pour réaliser le projet, la municipalité sollicite une subvention à la MRC pour financer en grande partie le projet et que la balance sera financée à partir du budget 2022 ;

Considérant que la municipalité souhaite mettre rapidement en place les infrastructures nécessaires pour accueillir le projet pilote d'un RSG et être prête quand adviendra l'annonce officielle du gouvernement provincial en ce sens ;

Considérant que la municipalité a reçu des soumissions qui répondent adéquatement et rapidement à l'urgence du dossier, permettant la réalisation du projet et l'ouverture du RSG d'ici la fin du printemps ;

Considérant que les soumissions suivantes furent retenues pour les différents travaux nécessaires :

- Les Entreprises 3 Roy Inc., total de 18 027,59\$ plus taxes ;
- L'expert du couvre-plancher/Serge Gagnon, total de 391,78\$ plus taxes ;
- Peinture Francis Ouellet, total de 5 325,00\$ plus taxes ;

- BMR, total de 3 666,00\$ plus taxes ;
- Plomberie D. Lavoie, total de 1 675,00\$ plus taxes;
- Témis Électrique 2021 Inc., total de 2 950,00\$ plus taxes ;
- Système Alarme (fournisseur à déterminer), total approximatif de 1 000,00\$.
- Home Depot, total de 375,00\$.

Total : 33 410,37\$

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Carole Desbiens, il est résolu à la majorité (la conseillère numéro 1 s'abstient dans la prise de décision) que le conseil accepte les soumissions énumérées plus haut pour un montant total de 33 410,37\$ plus taxes pour la partie des travaux identifiés comme Partie 2 Projet RSG. Le montant sera pris à partir du poste budgétaire numéro 02-729-00-993. Entendu que le directeur général, Michael Marmen, entreprend des démarches afin d'obtenir des subventions pour financer une grande part des réalisations du projet. L'octroi des contrats est conditionnel à ce que le gouvernement provincial autorise le projet pilote et donne les cadres de références pour la mise en place d'un RSG dans les locaux municipaux.

22-02046 Adoption d'une soumission pour le Projet d'amélioration des salles de bain dans la salle des loisirs

Considérant l'état actuel des salles de bain de la salle des loisirs de la municipalité ;

Considérant que la salle des loisirs de la municipalité nécessite de nouvelles salles de bain plus appropriées pour accueillir la population et les gens qui la fréquente lors d'évènements de tout genre ;

Considérant que des entrepreneurs ont soumissionné pour la réalisation du projet et que le conseil a retenu les soumissions suivantes (conformes au plan et devis soumis) ;

| | |
|-------------------|-----------------------------------------|
| Entreprises 3 Roy | 74 560,00\$ (matériaux et main-d'œuvre) |
| Idée Design | <u>14 912,68\$ (matériaux)</u> |
| Total : | 89 472,68\$ plus taxes |

Considérant qu'une subvention d'une valeur de 75 000\$ provenant du programme PRABAM servira à financer une grande partie du projet ;

Sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyée par Jocelyn Pelletier, il est résolu unanimement que le conseil accepte les soumissions des entrepreneurs énumérés, pour un montant total de 89 472,68\$ plus taxes pour la partie des travaux associés au projet d'amélioration des salles de bain dans la salle des loisirs. Les coûts seront payés à partir du poste budgétaire numéro 72-190-00-712.

22-02047 Adoption d'une soumission pour l'offre de service concernant l'optimisation de la structure organisationnelle de la municipalité

Considérant que le conseil municipal de concert avec l'administration municipale souhaite une évaluation de sa restructuration organisationnelle de l'administration et de l'ensemble des services municipaux ;

Considérant que l'exercice a comme but d'améliorer l'efficacité du travail, d'offrir des services optimisés à la population, de permettre un meilleur rendement général, tout en accordant un milieu de travail dans lequel les employés pourront s'épanouir.

Considérant que deux entrepreneurs ont soumis des offres de service pour étudier la structure actuelle de l'organisation municipale et faire des recommandations pour son optimisation ;

Considérant que le soumissionnaire *Services Conseils Yves Tanguay Inc.* était le soumissionnaire le plus bas et que sa soumission répond adéquatement au besoin de la municipalité. Le coût étant de 9 355\$ plus taxes ;

Sur la proposition de Claudia Beaulieu, appuyée par Richard B. Dubé, il est résolu unanimement que le conseil accepte la soumission *Services Conseils Yves Tanguay Inc.* Les coûts seront payés à partir du poste budgétaire numéro 02-130-00-410.

22-02048 Adoption d'une soumission pour la migration des postes de travail vers Microsoft 365

Considérant que l'administration souhaite moderniser leur outil et logiciel informatique afin d'optimiser la communication et le partage de données et de l'information ;

Considérant la soumission de l'entreprise ATRIA au montant de 2000,25\$ pour la migration de Microsoft 365 pour l'ensemble de ses postes de travail ;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Stéphanie Caron, il est résolu unanimement d'accepter la soumission d'ATRIA. Les coûts seront payés à partir du poste budgétaire numéro 02-130-00-419.

22-02049 Autorisation accordée au directeur général afin de soumettre au SEAO (appel d'offres public) le projet pour la réfection de la rue Caron et de la rue Jocelyn

Considérant que la municipalité souhaite procéder à la réfection de la rue Jocelyn et la rue Caron ;

Considérant que des plans et devis ont été soumis à la municipalité de la part d'Actuel Conseil Inc. ;

Considérant que selon les règles imposées par le gouvernement et plus précisément le MAMH, la municipalité doit aller en appel d'offres public puisque les dépenses sont au-delà du seuil de l'appel d'offres public établi à 105 700\$;

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement de mandater et autoriser son directeur général, Michael Marmen, à soumettre les plans et devis pour soumission dans le système SEAO.

22-02050 Liste des personnes endettées et vente pour taxes

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, le directeur général, Michael Marmen, a déposé les listes des personnes endettées aux membres du conseil lors de la séance du 6 décembre 2021 ;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement qu'avant le 3 mars 2022, les comptes qui comporteront des sommes antérieures au 31 décembre 2021, et les comptes qui n'auront pas respecté leur entente, soient envoyés à la MRC de Témiscouata pour la vente prévue le 12 mai 2022.

Michael Marmen, directeur général, est mandaté pour assister à la vente pour taxes afin d'acquérir les immeubles au nom de la municipalité, s'il n'y a pas preneur ou que le montant est insuffisant.

22-02051 Protection et sauvegarde des données municipales

Étant donné qu'actuellement les données municipales sont sauvegardées sur un seul disque dur localisé dans l'édifice municipal, il est urgent et primordial de prévoir une sauvegarde des données municipales de façon virtuelle (Cloud) en plus d'une sauvegarde locale ;

Considérant la soumission d'ATRIA pour le service de BACKUP répondant à la problématique, d'une valeur de 500,00\$ plus taxes pour la mise en place du système et un montant de 42,00\$ pour les frais de sauvegarde et de services mensuels ;

Sur la proposition de Jocelyn Pelletier, appuyé par Claudia Beaulieu, il est résolu unanimement d'accepter la soumission d'ATRIA. Les coûts seront payés à partir du poste budgétaire 02-130-00-420.

22-02052 Autorisation de demande de subvention à la MRC (Fond FRR) pour un de rénovation des bureaux municipaux pour l'aménagement d'un Service de garde en milieu familial (RSG)

Considérant les besoins qu'à la communauté ainsi que les communautés avoisinantes pour des services de garde additionnels sur le territoire ;

Considérant que le gouvernement provincial a modifié ces règles récemment et cela permet la création de projets de RSG ailleurs que dans la résidence privée d'une responsable en service de garde ;

Considérant les sondages effectués par la CADL en 2021 démontrant le besoin et la demande importante de place en garderie pour les enfants du milieu ;

Considérant que le conseil municipal conjointement avec l'administration municipale, et en concertation avec les représentants du Centre de la Petite Enfance Les Calinours, a mis sur place une proposition de projet pour accueillir une responsable en service de garde avec 6 places dans les locaux municipaux ;

Considérant que pour se faire, le projet nécessite l'aménagement des bureaux municipaux ;

Considérant que suite à des évaluations de coûts de travaux d'améliorations, la municipalité a approuvé un budget pour appuyer le projet d'aménagement et de rénovation des bureaux municipaux pour l'accueil d'un RSG ;

Sur la proposition de Stéphanie Caron, appuyé par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise son directeur général, Michael Marmen, à faire une demande de subvention à la MRC par l'entremise du fond FRR afin d'appuyer financièrement le projet intitulé « Aménagement des locaux municipaux pour l'accueil d'un Service de garde en milieu familial. Le conseil mandate son directeur général à faire une demande de subvention au Fond FRR d'une valeur de 38 000\$ afin de financer le projet à la hauteur de 88% approximativement. La municipalité financera la balance, soit l'équivalent de 12% des coûts estimés.

22-02053 Période de questions

À 20h34, Andrée Dubé, mairesse, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions portant sur les points à l'ordre du jour :

- Quelle est la Date projetée pour l'obtention de l'autorisation provinciale concernant le projet pilote de RSG? ;
- Est-ce que d'autres municipalités ont des projets pilotes RSG de même type que celui contemplé par la municipalité? ;
- Est-ce que les projets pilotes de RSG sont des garderies subventionnées ou non subventionnées? ;
- Qu'advient-il si la personne qui opère le RSG tombe malade? Qui la remplacera? ;
- Est-ce que les activités récréatives extérieures du RSG seront clôturées? ;
- Est-ce que l'ouverture d'un RSG risque de nuire aux entreprises similaires établies dans la municipalité ? ;
- Qui peut appliquer pour opérer un projet pilote du RSG ?

FERMETURE DE LA RÉUNION

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyé par Stéphanie Caron la réunion est maintenant fermée. Il est 20h44heures, Andrée Dubé, mairesse lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, _____, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Andrée Dubé, mairesse

Michael Marmen, directeur général

BROUILLON